être plus encombrantes qu'utiles. Une vérité qu'aucun stratégiste ne contestera, c'est qu'on tire meilleur parti de mille hommes bien aguerris que de dix mille soldats inexpérimentés ou rebelles à la discipline.

Il y aurait donc lieu, pour le gouvernement qui juge le moment venu de faire au pays cet appel suprême, de considérer s'il ne serait pas opportun d'établir des catégories dans l'ordre des enrôlements.

Pour ne point se charger de plus d'hommes qu'il n'en peut armer et qu'il n'en peut utiliser, ne ferait-il pas sagement d'appeler d'abord une partie des contingents que la levée en masse va mettre à sa disposition ? C'est l'avis que nous émettons et qui nous semble plus praticable que la convocation immédiate d'un grand nombre de citoyens. Ceux-ci rendront plus de services dans les ateliers, dans les usines, que sous les drapeaux, Si on n'a pas d'armes à leur donner, ou si l'on ne peut leur assigner immediatement un rang de combat, il est de l'intérêt de la patrie qu'ils ne soient point encore appelés devant l'ennemi.

Nous ne sommes point pour les héroïsmes inutiles, et nous haïssons la vaine ostentation. Nous sommes les premiers à pousser au combat tous ceux qui peuvent y être appelés et particulièrement les hommes qui traînent dans l'oisiveté des villes une jeunesse et une vigueur dont ils pourraient faire ailleurs un meilleur usage.

On sait en quels termes le général Trochu et ses collègues du gouvernement ont annoncé à la population parisienne la capitulation de Metz, par l'organe du *Journal officiel*.

Le contraste avec la manière dont la nouvelle a été donnée au reste de la France par MM. Gambetta, Crémieux et Glais-Bizoin, ne pouvait être plus frappant.

Cette manière si différente d'apprécier et de présenter officiellement un même fait, vient encore s'ajouter à toutes les circonstances qui demandent que l'on aille au fond des choses. La Délégation de Tours ne doit plus seulement l'enquête à l'honneur de l'armée et à la conscience publique, elle se la doit à elle-même : car elle ne saurait laisser sans justification, aux yeux de ses collègues de Paris, la condamnation formelle qu'elle a portée contre un acte où ils n'ont vu, pour leur part, qu'un sujet de patriotique douleur.

Pour peu, du reste, que M. Gambetta ait souci de l'opinion européenne, dont l'appui nous est si précieux en ce moment, il ne doit pas se dissimuler que, là aussi, il y a sur le même sujet une légitime et impatiente exigence à satisfaire. Les imputations de légèreté, d'inconséquence, d'orgueil intraitable, d'ingratitude, si souvent articulées contre notre caractère national, se reproduisent de toutes parts avec plus d'amertume que jamais, et accompagnées de commentaires auxquels il serait urgent de couper court. La presse étrangère, la presse anglaise en particulier, ménage fort peu ses termes pour dire que nous sommes devenus un peuple de fausses nouvelles et de grands mots. Elle nous met en demeure de prouver en quoi a consisté la trahison de Metz, déclarant que jusque-là elle ne voit dans la clameur élevée autour de la capitulation que la manœuvre d'un amour-propre incapable de sincérité.

Nous n'aurions que le triste embarras du choix entre les sanglantes philippiques dont nos confrères d'outre-Manche gratifient à la fois la France et son gouvernement. Nous nous bornerons à traduire en partie un article du *Times*, qui résume avec une modération relative le jugement presque général, en même temps qu'il s'attache à refuter l'accusation portée contre le commandant en chef de l'armée du Rhin :

« La délégation du gouvernement de Tours se montre merveilleusement conséquente avec elle même. Il y a quelques jours à peine, elle annonçait que Bazaine avait cessé d'être investi, communiquait librement et directement avec Thionville; qu'il avait emmené dans Metz trois énormes trains de provisions, qu'il se préparait à entourer l'armée prussienne et à l'annihiler. On disait même que Bazaine venait de mettre l'ennemi en déroute et de gagner Thionville.

Il n'y a pas à s'étonner si, après de semblables déclarations, il devenait difficile à M. Gambetta d'annoncer que Bazaine et Metz s'était rendus. Il n'y a pas à s'étonner que la nouvelle l'ait trouvé incrédule et disposé à tirer d'un événement aussi inattendu les conséquences les plus fâcheuses. « Jusqu'à samedi, a-t-il dit, *le gouvernement n'avait reçu aucune information officielle.* »

« Malgré de soigneuses recherches, c'est-à-dire deux jours après la publication de la dépêche du roi de Prusse, on n'avait pu, jusqu'alors, remonter qu'à une simple rumeur. Mais, même en le prenant ainsi, M. Gambetta n'a pas hésité à dénoncer comme un crime l'acte dont on ne se rendait pas compte. Bazaine, victorieux encore le mardi, capitulait le jeudi. Ce devait être un traître; M. Gambetta n'en doutait pas. Metz était tombé sous une trahison « dont les auteurs méritaient d'être mis hors la loi. »

» Mais, à quelque cause que doive être attribué ce terrible désastre, M. Gambetta ne pense pas qu'il puisse influer sur les destinées du pays. Aucun nombre de « capitulations infâmes » ne saurait conduire la République à capituler ! »

» Bazaine est condamné avant d'avoir été entendu. De l'humeur où est la France à l'heure présente, elle ne se trouve que trop disposée à briser le soir l'idole élevée par elle le matin. Ce pauvre Uhrich, dont la part était si grande dans les immortelles déposées au pied de la statue de Strasbourg s'est vu obligé, à la fin du siége de publier une justification de sa conduite

» Le tour de Bazaine est venu et quoi qu'il puisse avoir à dire, aux yeux de M. Gambetta, le dernier acte du maréchal à Metz est « infâme; » il ne cessera d'être un prisonnier que pour devenir un banni.

» Si Bazaine ne pouvait tenir plus longtemps, pourquoi, dit-on, n'a-t-il pas cherché à faire une trouée au travers de l'ennemi ou à périr dans cette tentative ?

» Il est très-important, croyons-nous, que ce point soit convenablement débattu, parce que le cas de Metz est aussi le cas de Paris, et que le général Trochu peut être quelque jour appelé à consommer l'acte par lequel le maréchal Bazaine a, suppose-t-on, criminellement succombé. Bazaine pouvait-il percer au travers des Prussiens à Metz, et Trochu peut-il le faire à Paris ? — C'est une question à laquelle on ne doit pas répondre inconsidérément.

Une armée s'enferme dans une forteresse et s'abrite sous ses canons quand elle n'est plus suffisamment forte pour tenir la campagne. Les trois grands efforts de Bazaine, les 14, 16 et 18 août, étaient, en réalité, des sorties. Le maréchal essayait alors de se frayer un chemin a travers les rangs ennemis, et n'y ayant pas réussi, il n'y avait plus d'espoir pour lui à renouveler cette tentative. Désormais l'armée assiégée pouvait à la vérité, et devait, même dans l'intérêt de sa propre défense faire de fréquentes sorties ; mais celles-ci ne pouvaient avoir d'autre effet que de harrasser les assiégeants, d'arrêter leurs progrès, de détruire leurs ouvrages, d'enclouer ou démonter leurs canons, de manière à empêcher que l'investissement ne devint un siége en règle, et à prévenir un bombardement ou un assaut. Mais pour qu'une garnison, quelle que soit sa force, obligée de s'enfermer dans une ville parce qu'elle n'a pu tenir tête à l'assiégeant, puisse rompre les lignes de celui-ci, il est nécessaire que les circonstances viennent changer les propositions primitives.

» L'armée assiégée peut être numériquement aussi considérable que l'assiégeante, elle peut même l'être davantage ; mais la question n'en réside pas moins dans la persistance des effets qui ont obligé l'armée assiégée à s'enfermer. Si, par exemple, les armées allemandes sous les ordres de Steinmetz et de Frédéric-Charles avaient été assez épuisées par la famine ou amoindries par la maladie pour perdre leur force, un [illegible] secours aux armes aurait pu réussir. [illegible] t impossible de douter que, tandis que toutes les pertes des armées allemandes pouvaient être promptement réparées, la détresse allait en augmentant dans les forts de Metz et finit par devenir intolérable. En résistant jusqu'au bout et en occupant 250,000 Allemands, Bazaine a rendu à son pays des services plus sérieux qu'il ne l'aurait fait en recommençant sans cesse une lutte dans laquelle il aurait été constamment écrasé. Mais, en rendant ces services, il réduisait son armée à un tel état d'épuisement qu'elle soit devenue incapable de tout, sauf de se rendre. «

On objectera avec raison que cet exposé porte exclusivement sur la question militaire, et laisse de côté la question politique, à laquelle on attribue une part prépondérante dans la conduite du maréchal Bazaine. Mais cette lacune même ne sert qu'à mieux démontrer la nécessité d'éclairer le débat en précisant les faits. J.-P, Lefranc.

INFORMATIONS ET NOUVELLES

Le gouvernement fait rédiger, au sujet de la levée des hommes de 21 à 40 ans, une instruction relative à la répartition de ces hommes en plusieurs bans ; elle doit paraître très prochainement.

—

Une difficulté s'est produite à propos du rappel sous les drapeaux des officiciers. Ceux qui ont quitté le service depuis un certain nombre d'annés se plaignent de l'inégalité qui résulte pour eux : du décret qui les force à rentrer au service avec leur grade, tandis que leurs camarades ont pu obtenir dans l'intervalle une ou plusieurs promotions ; il en résulte qu'ils peuvent se trouver commandés par des hommes auxquels ils donnaient autrefois des ordres. Plusieurs officiers se sont abstenus de rentrer au service à cause de cela. Il paraît que le gouvernement est disposé à accorder une promotion provisoire à tous ceux qui se mettraient à la disposition du ministre de la guerre.

—

Un service télégraphique va être attaché à chaque corps d'armée.

—

Un décret du 3 novembre dispose que chacun des départements sera tenu, dans le délai de deux mois, de mettre sur pied autant de batteries de campagne que sa population renferme de fois 100,000 âmes. La 1re batterie devra être prête dans le délai d'un mois.

—

La circulaire suivante a été adressée par M. Gambetta au sujet des francs-tireurs :

Tours, 1er novembre.

« Général,

» L'ordre du jour suivant sera lu à la troupe assemblée sous les armes à trois appels consécutifs.

» Je vous invite à tenir la main à son exécution.

ORDRE :

» Un corps de francs-tireurs vient de manquer d'énergie devant l'ennemi, en se repliant en désordre, sans que rien motivât sa retraite :

» Le commandant de ce corps a été révoqué.

» Le ministre de la guerre porte à la connaissance de l'armée auxiliaire que tout corps de francs-tireurs qui ne justifierait pas sa création par une attitude énergique en face de l'ennemi, serait immédiatement *dissous* et *désarmé*, sans préjudice du renvoi devant la cour martiale la plus voisine.

» Le ministre de l'intérieur et de la guerre,

» LÉON GAMBETTA. »

—

Des nominations dans la Légion-d'Honneur ont paru dans le *Moniteur* de Tours, du 5 novembre.

M. le général de Brémont d'Ars est nommé général de division.

Sont nommés généraux de brigade :

MM. Haniglaise, Charlemagne, Deflandre et Du Bois de Jancigny.

—

La proclamation suivante a été affichée à Metz :

Le maire et les membres du conseil municipal à leurs concitoyens

Chers concitoyens,

Le véritable courage consiste à supporter un malheur sans les agitations qui ne peuvent que l'aggraver.

Celui dont nous sommes tous frappés aujourd'hui nous atteint sans qu'aucun de nous puisse nous reprocher d'avoir un seul jour failli à son devoir.

Ne donnons pas le désolant spectacle de troubles intérieurs et ne fournissons aucun prétexte à des violences ou à des malheurs plus complets encore.

La pensée que cette épreuve ne sera que passagère et que nous, Messins, n'avons assumé dans les faits accomplis aucune part de responsabilité devant le pays et devant l'histoire, doit être, en ce moment, notre consolation.

Nous confions la sécurité commune à la sagesse de la population.

F. Maréchal, maire ; Boulangé, Bastien Noblot, Bezançon, Gougeon, Bultingaire, Moisson, Simon Favier, Marly, Sturel, Geisler, Prost, Worms, Collignon, Rémond, Puyperoux, général Didion, Salmon, Bouchotte, Géhin, de Bouteiller, Blondin, Schneider.

—

Ce sont les mobiles Bretons et Orléanais qui ont marché les premiers au secours du Gouvernement dans la journée du 31 octobre.

Vers 4 heures du matin, quand la place de l'Hôtel-de-Ville fut absolument débarrassée de ses hôtes incommodes, le général Trochu passa en revue les bataillons de Bretagne et du Loiret, et les félicita de leur patriotisme.

—

Le bruit court à Cherbourg qu'il y a eu un combat naval dans les mers du Japon, tout à l'honneur de la marine française.

La frégate française la *Minerve*, après un [illegible] trois heures, aurait coulé la frégate prussienne la *Méduse*.

—

L'*Electeur libre* croit savoir que le prince Wittenstein, envoyé par le roi de Prusse, est venu à Paris hier.

—

Les scellés qui avaient été apposés chez M. Franceschini Piétri ex-secrétaire particulier de l'empereur, viennent d'être levés. Un abondant trésor de curiosités épistolaires y a été découvert, où les autographes d'une foule de personnages de toute grandeur figurent en assez grand nombre. Ces papiers précieux seront, au moins en partie, imprimés et publiés dans la collection des *Papiers et Correspondances*.

—

Une dépêche arrivée mercredi matin à l'Hôtel-de-Ville d'Aumale, annonce la présence d'un certain nombre de corps prussiens vers Saint-Arnould, et prévient la garde nationale d'Aumale de se tenir sur ses 9ardes.

Des nouvelles particulières, venues l'après-midi, annoncent l'arrivée dans la même contrée de nombreuses forces militaires françaises, entre autres de chasseurs de Vincennes, mais à l'heure où nous closons cette correspondance, il ne paraît pas encore y avoir eu d'engagement.

La commune révolutionnaire a fait afficher à Marseille le placard suivant :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Citoyens du Midi,

» Une commune révolutionnaire, acclamée par le peuple marseillais, vient de s'installer à l'Hôtel-de-Ville, accompagnée par les membres du conseil départemental et les membres de la ligue du Midi, protégés, escortés par la garde nationale, la garde civique et la garde urbaine.

Son but, citoyens, le voici :

« Le *salut de la République française* UNE ET INDIVISIBLE.

« Le peuple a cru la majorité du conseil municipal incapable d'accomplir cette grande et noble tâche ; il a voulu le remplacer une commune révolutionnaire, agissant avec énergie et résolution.

« On ne nous accusera pas de séparatisme, et vos ennemis, qui disent bien haut que le Midi veut faire scission avec la France de 89 et de 93, mentent effrontément.

» C'est au salut de la patrie *tout entière* que la France méridionale veut travailler, et son programme est celui du gouvernement central.

» Ni un pouce de notre sol, ni une pierre de nos forteresses. »

» Toutes les mesures nécessaires, nous allons les prendre. Vous nous jugerez, la France nous jugera d'après nos actes.

« Vive la république française une et indivisible ! »

On lit dans l'*Indépendance* :

Nous avons enfin des informations officielles sur la manière dont se sont engagés, à Versailles, les pourparlers concernant la conclusion d'un armistice. Ainsi que nous l'avons fait remarquer l'autre jour, après avoir pris connaissance du texte de la dépêche de lord Granville qui a provoqué cette reprise de négociations, l'Angleterre s'est abstenue de proposer aucune base. De son côté, dans sa réponse à cette dépêche, M. de Bismark, tout en se déclarant prêt à entrer de nouveau en relation avec le gouvernement de la défense nationale, s'était défendu de prendre l'initiative d'une proposition ou d'une offre quelconque, relativement aux conditions de la suspension des hostilités recommandées en termes généraux par le gouvernement britannique. Il s'en suivait logiquement que le gouvernement français était mis en demeure de faire les premières ouvertures. C'est ainsi, en effet, qu'il l'a compris, et c'est M. Thiers qui a proposé les bases dont on parle, depuis quelques jours. Cela résulte positivement d'une proclamation du général Trochu, en date du 1er novembre, ou ces bases sont précisées nettement en ces termes ;

« 1° Durée de 25 jours au moins pour l'armistice. :

« 2° Ravitaillement de Paris pendant cette période :

» 3° Droit de voter pour les élections de l'assemblée nationale ouvert aux citoyens de tous les départements français. »

Il ressort également de la proclamation du général Trochu que le gouvernement de la défense nationale est décidé à ne point se départir de ces trois conditions.

M. Thiers a eu avec de Bismark plusieurs entrevues ; les dépêches qui les signalent disent qu'il ne désespère pas de réussir dans ces négociations. A Berlin cependant, on prétend qu'il doit faire encore des concessions pour que la négociation ait chance d'aboutir. Tout cela n'indique pas une prochaine suspension des hostilités.

CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS.

Séance du 31 octobre 1870.

Le maire donne connaissance au conseil de la lettre ci-après que, par ordre du général de Moltke, lui a adressée le commandant de place de Reims :

Reims, le 30 octobre 1870.

« Monsieur le maire,

» Par ordre supérieur et par voie de réquisition de l'inspecteur de la voie ferrée, un habitant notable de la ville doit chaque matin à 6 h. 1/2 accompagner le train.

» Je prie donc M. le maire de me nommer cette personne qui doit accompagner le train ci-dessus indiqué.

» Cette personne doit se trouver demain matin à cinq heures et demie, à la gare de grande vitesse, et je fais observer en même temps qu'en cas de non comparution on emploiera la force.

» On prie de donner reçu de cet ordre et de remettre le présent ordre en même temps que le reçu.

» COMTE DE BREDOW,

» *Major et commandant de place,*

Le maire ajoute qu'ayant reçu cette missive le 30 à six heures et demie du soir, il a immédiatement, par lettre, protesté énergiquement contre un acte aussi monstrueux, et déclaré que n'ayant aucune qualité pour désigner et dévouer à la mort aucun de ces concitoyens, il accompagnerait lui-même le premier train, mais ne le ferait que contraint et forcé.

Le 31 au matin, en effet, il était forcé de monter, entre deux uhlans, sur la locomotive du train qui partait pour Châlons. A une heure et demie il était de retour.

A trois heures, le conseil réuni prenait la délibération suivante :

» Le conseil, après avoir pris connaissance de l'ordre brusquement communiqué par les autorités prussiennes à M. le maire, portant que celui-ci devra désigner chaque jour un habitant notable de la ville pour accompagner, sur la locomotive, le premier train partant de Reims dans une direction quelconque ;

» Et après avoir entendu M. le maire, qui, aujourd'hui s'est personnellement dévoué à subir cette exigence de la force;

» Considérant que chacun ne doit être responsable que de ses actes ;

» Que la présence obligée, sur les trains prussiens, d'un citoyen français n'appartenant à aucun corps armé, est contraire à tout principe de justice et au droit de la guerre ;

» Que si des déraillements se sont produits sur certaines voies ferrées, il n'est en rien justifié qu'un habitant de Reims en ait été l'auteur ;

» Considérant d'ailleurs que la présence de notables sur les locomotives et le danger que pourrait courir tel ou tel habitant ne saurait aucunement empêcher les entreprises de toute nature que des corps réguliers ou irréguliers pourraient juger nécessaire à la défense du pays ;

» Que, par conséquent, la mesure prescrite ne répond en rien au but de sauvegarde personnelle que les autorités allemandes se proposent d'atteindre pour leur armée ;

» Que c'est à elles qu'il appartient de prendre toutes protections pour protéger la sécurité du passage sur les lignes de fer ;

» Que, dans tous les cas, il est absolument illogique que le maire ou un habitant d'une commune soit violemment acheminé au-delà du territoire de notre commune ;

» Que les termes de l'ordre émané du quartier général des armées allemandes répugnent à cette interprétation abusive ;

» Proteste unanimement et énergiquement contre l'injonction notifiée à M. le maire ;

» Déclare qu'il ne s'y soumettra que contraint par la force ;

» Décide qu'au cas où les autorités allemandes persisteraient à continuer la mise à exécution de la mesure dont M. le maire a le premier souffert, il réclame pour chacun de ses membres, dans l'ordre du tableau, le privilége d'y être successivement soumis ;

» Et enfin défère au vœu exprimé par MM. les adjoints de prendre rang les premiers pour l'accomplissement de cette obligation. »

Le conseil décide en outre que la présente protestation sera remise immédiatement aux autorités allemandes.

Les prisonniers Lillois à Magdebourg.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord* :

Nous avons reçu des nouvelles des mobiles lillois faits prisonniers à Soissons. Ces nouvelles sont navrantes, et cependant nous croyons devoir les faire connaître au public, afin que tous nous venions à leur aide.

Nos concitoyens sont campés dans la campagne de Magdebourg. Une mauvaise tente les abrite à peine de la pluie, pour couche, ils n'ont qu'un peu de paille humide et pourrie. La nourriture est à la hauteur du logement. Le matin, un prussien leur donne un peu de liquide noir, décorée du nom de café. A midi, une bouillie de pois secs que nos mobiles ont décoré du nom de colle. Et le soir une assiettée de *rata* — pommes de terre et pain.

Nous supplions nos lecteurs qui ont quelques relations avec Magdebourg et les environs, de vouloir bien nous faire connaître leurs noms. Déjà, ce matin, un citoyen de Lille a expédié à nos mobiles des couvertures, des bas, des gilets et des chaussures, car la plupart des vêtements de nos amis sont en lambeaux.

En racontant ces hideux détails, notre cœur saigne à la pensée des souffrances endurées par nos malheureux amis, et nous ne pouvons nous défendre de regretter qu'ils n'aient pas eu le talent d'être bien en cour sous le second empire. Ils auraient été nommés officiers. Au lieu de trembler la fièvre sur la paille pourrie de Magdebourg, ils paraderaient aujourd'hui dans nos rues en brillant uniforme.

A ce propos, nous rapportons avec plaisir le mot d'un jeune Lillois de la garde mobilisable, que ses camarades voulaient nommer capitaine à l'élection d'aujourd'hui :

Non, mes amis, je ne veux pas être officier. Je ne sais ce que la destinée de la guerre nous réserve, et si jamais nous étions faits prisonniers, *je ne voudrais pas être forcé de vous quitter.*

Chronique locale & départementale

COMMISSION MUNICIPALE DE ROUBAIX

Sommaire de la séance extraordinaire du 5 novembre.

Présidence de M. C. DESCAT.

Sont présents : MM. C. Descat, J. Lagache, F. Duthoit, A. Dewarlez, L. Barbotin, J. Catteau, Coulogne, Deleporte-Bayart, J. Deregnaucourt, Famechon, Godefroy, Junker, Martel-Delespierre, Motte-Bossut, F. Roussel. A. Screpel, A. Sioen, Talon, H. Verlais.

—

La Commission,

I. Entend lecture du procès-verbal de la séance du 20 octobre par M. Junker, secrétaire, il est adopté sans réclamation ;

II. Entend lecture par M. Godefroy du rapport de la sous-commission chargée d'examiner la question relative à l'ouverture d'un chemin à Barbieux ;

Adopte à l'unanimité les conclusions de ce rapport qui émet un avis favorable à l'exécution du projet conformément aux conclusions de l'enquête ;

III. Approuve le rapport présenté par M. Martel Delespierre, au nom de la sous-commission chargée d'examiner le dossier des indemnités dues aux industriels victimes de l'émeute du 16 mars 1867, — ainsi que la délibération présentée par M. le maire, qui autorise l'administration municipale à régler immédiatement ces indemnités par bons communaux portant intérêt et remboursables de 1874 à 1877.

IV. Nomme une commission de finances qui s'adjoindra à la Commission d'étude de la défense pour étudier les moyens de répondre à plusieurs subsides demandés par le commandant de la garde nationale mobilisable pour faciliter l'instruction de cette milice.

Les deux sous-commissions étudieront les moyens les plus pratiques de soulager les ouvriers que ces exercices enlèvent à leurs ateliers, et décideront jusqu'à quel point le bataillon du génie puisse être assimilé à la garde mobilisable.

Une nouvelle séance est annoncée par M. le Maire pour mardi 8 novembre.